

Le Mercredi 23 Mai 2019.

P.T.

Suite à la modification proposée des PLU le 13 Mai concernant la Guette 2, je dis mon opposition car au moins 4 points.

1) Notoriété et patrimoine de St Cyr et protection de ce qui existe en particulier les espaces naturels dont beaucoup sont classés !!

Dans une période où l'on dit sans arrêt de protéger la nature, il semble aberrant d'aller pour des raisons "éventuellement économiques" en sens inverse!

2) la circulation est un problème difficile, voir les voies étroites inadéquates de St Cyr, densifier la population et la circulation ne font qu'aggraver cette situation et rendre la circulation encore plus dangereuse, il ne faudrait pas penser qu'il suffit de mettre une zone 30 dans toutes les rues pour résoudre ce problème!

3) St Cyr a su jusqu'ici concilier la construction et la zone végétale ce qui en fait son charme et son image.

Il me paraît ultra nécessaire dans le cadre des PADD de continuer cette politique qui renforce notre identité.

4) En consultant ce cahier, je constate avec surprise le 13 Mai la demande de DECLASSEMENT de la Zone BC 367.

En tant que riverain je m'interroge: cette parcelle étant classée protégée (autres rues plus centennaires) et inscrite dans notre acte notarié ¹⁹⁹¹ de St Cyr du 23/05/2019

Foucaquier
Claude

Je suis parfaitement en accord avec les remarques et observations colligées par M^{me} FOUQUIER. Fouquier Denise

BENYAHIA Katia

De: Chantepie Alain <apl.chantepie@orange.fr>
Envoyé: mercredi 22 mai 2019 12:25
À: DSTAU-plumodif2019
Objet: modification PLU St Cyr sur Loire

Bonjour,

Habitant allée de la cheminée ronde, à proximité du site « La Gruette » et de la nouvelle voie Georges Guérard, je me permets de formuler quelques remarques:

1- La première tranche, avec 5 bâtiments maintenant occupés, ne semble pas avoir eu les conséquences désagréables qui pouvaient être craintes pour le voisinage, à savoir bruit excessif et circulation trop dense dans la rue Louis Bezard et la rue du Vau Ardau (qui sont des rues étroites); tant mieux. Toutefois les voisins les plus proches ont perdu la tranquillité antérieure qui était la leur, puisque les terrains urbanisés étaient auparavant des terres agricoles. Il est important de le reconnaître.

2- La modification propose d'augmenter le nombre de zones d'implantations de petits collectifs (R1+1 OU R2+1) passant de 2 dans le projet initial à 5 dans la deuxième tranche, correspondant à une cinquantaine de logements; cette modification réduit la surface prévue pour des logements individuels, la partie la plus proche de la rue Guérard étant transformée en zone d'implantation de petits collectifs. Sur le plan présenté, les 3 zones supplémentaires occuperaient une surface bien inférieure, proportionnellement, à celle des bâtiments de la première tranche. Il y aurait donc une densification excessive de cette partie du site; il me semble que la réalisation de logements individuels seraient plus appropriés sur cette partie comme cela était initialement prévu, tout en conservant la maison déjà existante. Une clarification du type de construction est donc nécessaire.

3- La création de « voies vertes » entre la rue Georges Guérard prolongée et la vallée de la Choisille d'une part, et entre la rue de Luynes et la rue Louis Bezard d'autre part, est une bonne idée, car elle permettrait aux piétons et cyclistes de mieux circuler dans cette partie de la ville aux rues étroites souvent sans trottoir ou piste cyclable. Ces nouvelles voies bien aménagées éviteraient, en outre, le passage intempestif de piétons et de cyclistes sur une voie privative débouchant dans l'allée de la Cheminée Ronde, prise sur les parcelles attenantes et étant exclusivement réservée aux riverains.

4- L'impact de l'augmentation des usagers circulant en voiture, conséquence de la deuxième tranche, serait à évaluer notamment pour la circulation vers le périphérique via la rue de la Mignonnerie et la rue des Rimoneaux.

5- D'une façon générale, les temps actuels incitent à ne plus construire sur de nouvelles terres agricoles; je crois qu'il est préférable de densifier un peu, de manière raisonnable, les zones urbaines existantes plutôt que de détruire des terres agricoles précieuses.

Cordialement

Alain Chantepie